

D E C R E T N° 69/DF/579 du 29 Décembre 1969

portant création de nouveaux Arrondissements dans le Département de BUI, Cameroun Occidental.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- VU La Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6 ;
- VU le Décret 67/DF/183 du 26 Avril 1967 fixant l'organisation Territoriale de la République Fédérale du Cameroun ;
- VU le Décret 63/DF/250 du 26 Juillet 1963 portant réorganisation Administrative au Cameroun Occidental ;
- VU le Décret 66/DF/431 du 26 Août 1966 portant réorganisation Administrative au Cameroun Occidental, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret 66/DF/432 du 26 Août 1966 portant création de nouveaux Arrondissements dans les Départements du Cameroun Occidental ;
- VU le Décret 68/DF/509 du 30 Décembre 1968 portant nouvelles dénominations des Départements du Cameroun Occidental ;
- APRES avis du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont rapportées pour compter de la date de signature du présent décret, les dispositions du décret 63/DF/250 du 26 Juillet 1963 susvisé en ce qui concerne la création des Arrondissements de NSO et de MBENGWI dans l'ancien Département de BAMENDA.

ARTICLE 2. - Il est créé dans le ressort territorial du Département de BUI, deux Arrondissements ayant pour chefs-lieux respectifs KUMBO et JAKIRI.

ARTICLE 3. - Le ressort territorial de l'Arrondissement de KUMBO s'étend sur les Communes (AREA COUNCILS) de : KUMBO-CENTRE, NKUM et MBIAME.

L'Arrondissement de JAKIRI englobe les Communes (AREA COUNCILS) de NONI, OKU et DZEKWA.

ARTICLE 4. - Il est créé dans le ressort territorial du Département de la MOHO, deux Arrondissements ayant pour chefs-lieux respectifs MBENGWI et BATIBO.

ARTICLE 5. - Le ressort territorial de l'Arrondissement de MBENGWI comprend les groupements de : TENEND (ou METTA) NGIE et NGAWA.

L'Arrondissement de BATIBO s'étend sur les groupements de : MOGHAM, WIDIKUM et KENKA.

ARTICLE 6. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais./-

YAOUNDE, LE 29 DECEMBRE 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE

(é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO

POUR AMPIATION

LE MINISTRE SECRETAIRE GENERAL



P. BIYA